

ARRETE DU MAIRE



0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

**Règlementant provisoirement la circulation
2 rue de Wolfisheim – Travaux TELECOM
Entre le 08/12/2025 et le 12/12/2025**

PUBLIÉ SUR LE
SITE INTERNET DE
LA COMMUNE LE 27/11/25

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de la société ENSIO EST

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation lors de travaux de création d'une nouvelle adduction télécom, pour le compte de ORANGE,

ARRETE

- Article 1^{er}** La société ENSIO EST est autorisée à exécuter des travaux sur le trottoir devant le n°2 rue de Wolfisheim, durant 2 jours entre le 08/12/2025 et le 12/12/2025.
- Article 2** Le trottoir étant impraticable au droit du chantier, les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face.
- Article 3** L'emprise du chantier empiétera sur la chaussée. La circulation des véhicules au droit de l'intervention sera alternée par feux de chantier.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- ENSIO EST

Holtzheim le 27 novembre 2025
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

